



Litige sur la vente d un vehicule

Par radet, le **05/02/2009** à **22:20**

bonjour j ai vendu ma voiture avec le controle technique vierge sans aucun probleme dessus ,une quinzaine de jours après la vente la personne me taléphone et me dit que la voiture a un probleme au niveau du turbo ,je fais venir la personne a mon domicile ainsi que mon beau pere qui est mecanicien ,ce dernier constate que le turbo fonctionne parfaitement et que le probleme se trouve au niveau du debimetre d air pour eviter les problemes et faire montrer ma bonne foie je propose a la personne d acheter le debimetre et lui est dit que je le remboursserais et monterais moi meme la debimetre il a accepté. quelques jours plus tard je recois une lettre d un consilliateur me demandant de me presenté le 18 fevrier pour trouvé un arrangement sachant que l acheteur a déclaré que la voiture a ete vendu avec un vice caché et qu il reclamé 1700 euro pour reparer le vehicule et changer le sois disant turbo je voudrais savoir quels sont mes droits et que dois je faire s il vous plais ,merci d avance pour votre aide